



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1 / 22

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
22/12/2021

**Carin Gel désinfectant pour les
mains Pro Care Gel hydroalcoolique
70% d'alcool**

Remplace la fiche :
29/09/2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Carin Gel désinfectant pour les mains
Pro Care Gel Hydroalcoolique 70%
UFI : W960-20WX-J00K-4YDR
Code du produit : G073
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principale : Utilisation par les consommateurs
Fonction ou catégorie d'utilisation : Désinfectants pour les mains

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Carin Haircosmetics NV/SA
Kalkaertweg 6
8430 Middelkerke
Belgium
T + 32 59 31 91 51
info@carin.be - www.carin.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers


2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 2 H225

Eye Irrit. 2 H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2 / 22
		Révision nr : 2.0
Carin Gel désinfectant pour les mains Pro Care Gel hydroalcoolique 70% d'alcool		Date d'émission : 22/12/2021
		Remplace la fiche : 29/09/2020

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement
Mentions de danger (CLP)

: Danger
: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

: P102 - Tenir hors de portée des enfants.
: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
: P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
: P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
: P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
: P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets approuvée.

Fermeture de sécurité pour enfants
Indications de danger détectables au toucher

: Non applicable
: Applicable

Etiquetage selon: exemption pour les conditionnements d'une capacité de 125 ml ou moins

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement
Conseils de prudence (CLP)

: Danger
: P102 - Tenir hors de portée des enfants.


2.3. Autres dangers

Autres dangers

: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non applicable.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3 / 22
		Révision nr : 2.0
	Carin Gel désinfectant pour les mains Pro Care Gel hydroalcoolique 70% d'alcool	Date d'émission : 22/12/2021
		Remplace la fiche : 29/09/2020

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

Composant	
éthanol; alcool éthylique(64-17-5)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
éthanol; alcool éthylique	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° index CE) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	70 – 80	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° index CE) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	1 – 2	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Limites de concentration spécifiques:

Nom de la substance	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
éthanol; alcool éthylique	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° index CE) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	(50 ≤C ≤ 100) Eye Irrit. 2, H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils supplémentaires : Personnel de premiers secours : attention à votre propre protection !. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Traitement symptomatique.
- Inhalation : Emmenez la victime prendre l'air, gardez-la au chaud et au repos. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 22

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
22/12/2021

**Carin Gel désinfectant pour les
mains Pro Care Gel hydroalcoolique
70% d'alcool**

Remplace la fiche :
29/09/2020

- Contact avec la peau : Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable du fournisseur des instructions de manipulation écrites. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
- Ingestion : Rincer la bouche abondamment à l'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : Les symptômes suivants peuvent se manifester: L'inhalation peut causer une irritation (toux, souffle court, troubles respiratoires).
- Contact avec la peau : Les symptômes suivants peuvent se manifester: Peut provoquer une légère irritation de la peau ou des gerçures, en cas de contact prolongé ou répété.
- Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Ingestion : Les symptômes suivants peuvent se manifester: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction


- Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO₂), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression interne. Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source. Peut former un mélange explosif avec l'air.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Refroidir les contenants exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Endiguer et contenir les fluides d'extinction. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.
- Autres informations : Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les déchets en conformité avec la législation environnementale.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5 / 22
		Révision nr : 2.0
	Carin Gel désinfectant pour les mains Pro Care Gel hydroalcoolique 70% d'alcool	Date d'émission : 22/12/2021
		Remplace la fiche : 29/09/2020

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pour les non-secouristes : Eloigner le personnel superflu. Rester du côté d'où vient le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. S'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

6.1.2. Pour les secouristes

Pour les secouristes : S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer le liquide répandu. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Récupérer le produit répandu en grande quantité par pompage (utiliser une pompe antidéflagrante ou manuelle). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Couvrir de mousse le produit liquide répandu pour en freiner l'évaporation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des Matières incompatibles. Voir la rubrique 10 consacrée aux matériaux incompatibles. Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès (Température, concentration, pH, temps). Éviter le rejet dans l'environnement. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6 / 22

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
22/12/2021

**Carin Gel désinfectant pour les
mains Pro Care Gel hydroalcoolique
70% d'alcool**

Remplace la fiche :
29/09/2020

Mesures d'hygiène

: Maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Retirer les vêtements contaminés. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la rubrique 10. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Matières incompatibles

: Agents oxydants.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

: Indications de danger détectables au toucher.

Matériaux d'emballage

: Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)		
Autriche	MAK (OEL TWA)	500 mg/m ³
Autriche	MAK (OEL TWA) [ppm]	200 ppm
Autriche	MAK (OEL STEL)	2000 mg/m ³ 2000 mg/m ³ (STEL for large casting valid until December 31, 2013)
Autriche	MAK (OEL STEL) [ppm]	800 ppm 800 ppm (STEL for large casting valid until December 31, 2013)
Belgique	OEL TWA	500 mg/m ³
Belgique	OEL TWA [ppm]	200 ppm
Belgique	OEL STEL	1000 mg/m ³
Belgique	OEL STEL [ppm]	400 ppm
Bulgarie	OEL TWA	980 mg/m ³
Bulgarie	OEL STEL	1225 mg/m ³
Croatie	GVI (OEL TWA) [1]	999 mg/m ³
Croatie	GVI (OEL TWA) [2]	400 ppm
Croatie	KGVI (OEL STEL)	1250 mg/m ³
Croatie	KGVI (OEL STEL) [ppm]	500 ppm
République Tchèque	PEL (OEL TWA)	500 mg/m ³
Danemark	OEL TWA [1]	490 mg/m ³
Danemark	OEL TWA [2]	200 ppm
Estonie	OEL TWA	350 mg/m ³
Estonie	OEL TWA [ppm]	150 ppm



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7 / 22

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
22/12/2021

**Carin Gel désinfectant pour les
mains Pro Care Gel hydroalcoolique
70% d'alcool**

Remplace la fiche :
29/09/2020

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

Estonie	OEL STEL	600 mg/m ³
Estonie	OEL STEL [ppm]	250 ppm
Finlande	HTP (OEL TWA) [1]	500 mg/m ³ (Propanol)
Finlande	HTP (OEL TWA) [2]	200 ppm (Propanol)
Finlande	HTP (OEL STEL)	620 mg/m ³
Finlande	HTP (OEL STEL) [ppm]	250 ppm
France	VLE (OEL C/STEL)	980 mg/m ³
France	VLE (OEL C/STEL) [ppm]	400 ppm
Allemagne	Valeur limite au poste de travail (mg/m ³) (TRGS900)	500 mg/m ³ (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Allemagne	Valeur limite au poste de travail (ppm) (TRGS900)	200 ppm (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Allemagne	Valeur limite biologique	25 mg/l Parameter: Acetone - Medium: whole blood - Sampling time: end of shift 25 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift
Grèce	OEL TWA	980 mg/m ³
Grèce	OEL TWA [ppm]	400 ppm
Grèce	OEL STEL	1225 mg/m ³
Grèce	OEL STEL [ppm]	500 ppm
Hongrie	AK (OEL TWA)	500 mg/m ³
Hongrie	CK (OEL STEL)	1000 mg/m ³
Irlande	OEL TWA [2]	200 ppm
Irlande	OEL STEL [ppm]	400 ppm
Lettonie	OEL TWA	350 mg/m ³
Lituanie	IPRV (OEL TWA)	350 mg/m ³
Lituanie	IPRV (OEL TWA) [ppm]	150 ppm
Lituanie	TPRV (OEL STEL)	600 mg/m ³
Lituanie	TPRV (OEL STEL) [ppm]	250 ppm
Pologne	NDS (OEL TWA)	900 mg/m ³
Pologne	NDSch (OEL STEL)	1200 mg/m ³
Portugal	OEL TWA [ppm]	200 ppm
Portugal	OEL STEL [ppm]	400 ppm
Roumanie	OEL TWA	200 mg/m ³
Roumanie	OEL TWA [ppm]	81 ppm
Roumanie	OEL STEL	500 mg/m ³
Roumanie	OEL STEL [ppm]	203 ppm
Slovaquie	NPHV (OEL TWA) [1]	500 mg/m ³
Slovaquie	NPHV (OEL TWA) [2]	200 ppm
Slovaquie	NPHV (OEL C)	1000 mg/m ³



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8 / 22

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
22/12/2021

**Carin Gel désinfectant pour les
mains Pro Care Gel hydroalcoolique
70% d'alcool**

Remplace la fiche :
29/09/2020

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)


Slovénie	OEL TWA	500 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA [ppm]	200 ppm
Slovénie	OEL STEL	1000 mg/m ³
Slovénie	OEL STEL [ppm]	400 ppm
Espagne	VLA-ED (OEL TWA) [1]	500 mg/m ³ (partial or complete commercialization or use of this substance as a phytosanitary or biocide compound is prohibited)
Espagne	VLA-ED (OEL TWA) [2]	200 ppm (partial or complete commercialization or use of this substance as a phytosanitary or biocide compound is prohibited)
Espagne	VLA-EC (OEL STEL)	1000 mg/m ³
Espagne	VLA-EC (OEL STEL) [ppm]	400 ppm
Suède	NGV (OEL TWA)	350 mg/m ³
Suède	NGV (OEL TWA) [ppm]	150 ppm
Suède	KTV (OEL STEL)	600 mg/m ³
Suède	KTV (OEL STEL) [ppm]	250 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (OEL TWA) [1]	999 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (OEL TWA) [2]	400 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (OEL STEL)	1250 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (OEL STEL) [ppm]	500 ppm
Norvège	Grenseverdi (OEL TWA) [1]	245 mg/m ³
Norvège	Grenseverdi (OEL TWA) [2]	100 ppm
Norvège	Korttidsverdi (OEL STEL)	306,25 mg/m ³ (value calculated)
Norvège	Korttidsverdi (OEL STEL) [ppm]	150 ppm (value calculated)
Suisse	MAK (OEL TWA) [1]	500 mg/m ³
Suisse	MAK (OEL TWA) [2]	200 ppm
Suisse	KZGW (OEL STEL)	1000 mg/m ³
Suisse	KZGW (OEL STEL) [ppm]	400 ppm
Australie	OES TWA [1]	983 mg/m ³
Australie	OES TWA [2]	400 ppm
Australie	OES STEL	1230 mg/m ³
Australie	OES STEL [ppm]	500 ppm
Canada (Québec)	VECD (OEL STEL)	1230 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (OEL STEL) [ppm]	500 ppm
Canada (Québec)	VEMP (OEL TWA)	985 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (OEL TWA) [ppm]	400 ppm
USA - ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	200 ppm
USA - ACGIH	ACGIH OEL STEL [ppm]	400 ppm
USA - IDLH	IDLH [ppm]	2000 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA)	980 mg/m ³
USA - NIOSH	NIOSH REL TWA [ppm]	400 ppm

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9 / 22
		Révision nr : 2.0
	Carin Gel désinfectant pour les mains Pro Care Gel hydroalcoolique 70% d'alcool	Date d'émission : 22/12/2021
		Remplace la fiche : 29/09/2020

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)		
USA - NIOSH	NIOSH REL (STEL)	1225 mg/m ³
USA - NIOSH	NIOSH REL STEL [ppm]	500 ppm
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) [1]	980 mg/m ³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) [2]	400 ppm
éthanol; alcool éthylique (64-17-5)		
Autriche	MAK (OEL TWA)	1900 mg/m ³
Autriche	MAK (OEL TWA) [ppm]	1000 ppm
Autriche	MAK (OEL STEL)	3800 mg/m ³
Autriche	MAK (OEL STEL) [ppm]	2000 ppm
Belgique	OEL TWA	1907 mg/m ³
Belgique	OEL TWA [ppm]	1000 ppm
Bulgarie	OEL TWA	1000 mg/m ³
Croatie	GVI (OEL TWA) [1]	1900 mg/m ³
Croatie	GVI (OEL TWA) [2]	1000 ppm
République Tchèque	PEL (OEL TWA)	1000 mg/m ³
Danemark	OEL TWA [1]	1900 mg/m ³
Danemark	OEL TWA [2]	1000 ppm
Estonie	OEL TWA	1000 mg/m ³
Estonie	OEL TWA [ppm]	500 ppm
Estonie	OEL STEL	1900 mg/m ³
Estonie	OEL STEL [ppm]	1000 ppm
Finlande	HTP (OEL TWA) [1]	1900 mg/m ³
Finlande	HTP (OEL TWA) [2]	1000 ppm
Finlande	HTP (OEL STEL)	2500 mg/m ³
Finlande	HTP (OEL STEL) [ppm]	1300 ppm
France	VME (OEL TWA)	1900 mg/m ³
France	VME (OEL TWA) [ppm]	1000 ppm
France	VLE (OEL C/STEL)	9500 mg/m ³
France	VLE (OEL C/STEL) [ppm]	5000 ppm
Allemagne	Valeur limite au poste de travail (mg/m ³) (TRGS900)	380 mg/m ³ (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Allemagne	Valeur limite au poste de travail (ppm) (TRGS900)	200 ppm (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Grèce	OEL TWA	1900 mg/m ³
Grèce	OEL TWA [ppm]	1000 ppm
Hongrie	AK (OEL TWA)	1900 mg/m ³
Hongrie	CK (OEL STEL)	3800 mg/m ³
Irlande	OEL STEL [ppm]	1000 ppm
Lettonie	OEL TWA	1000 mg/m ³

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 10 / 22
		Révision nr : 2.0
	Carin Gel désinfectant pour les mains Pro Care Gel hydroalcoolique 70% d'alcool	Date d'émission : 22/12/2021
		Remplace la fiche : 29/09/2020

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)		
Lituanie	IPRV (OEL TWA)	1000 mg/m ³
Lituanie	IPRV (OEL TWA) [ppm]	500 ppm
Lituanie	TPRV (OEL STEL)	1900 mg/m ³
Lituanie	TPRV (OEL STEL) [ppm]	1000 ppm
Pays-Bas	TGG-8u (OEL TWA)	260 mg/m ³
Pays-Bas	TGG-15min (OEL STEL)	1900 mg/m ³
Pologne	NDS (OEL TWA)	1900 mg/m ³
Portugal	OEL TWA [ppm]	1000 ppm
Roumanie	OEL TWA	1900 mg/m ³
Roumanie	OEL TWA [ppm]	1000 ppm
Roumanie	OEL STEL	9500 mg/m ³
Roumanie	OEL STEL [ppm]	5000 ppm
Slovaquie	NPHV (OEL TWA) [1]	960 mg/m ³
Slovaquie	NPHV (OEL TWA) [2]	500 ppm
Slovaquie	NPHV (OEL C)	1920 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA	960 mg/m ³
Slovénie	OEL TWA [ppm]	500 ppm
Slovénie	OEL STEL	1920 mg/m ³
Slovénie	OEL STEL [ppm]	1000 ppm
Espagne	VLA-EC (OEL STEL)	1910 mg/m ³
Espagne	VLA-EC (OEL STEL) [ppm]	1000 ppm
Suède	NGV (OEL TWA)	1000 mg/m ³
Suède	NGV (OEL TWA) [ppm]	500 ppm
Suède	KTV (OEL STEL)	1900 mg/m ³
Suède	KTV (OEL STEL) [ppm]	1000 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (OEL TWA) [1]	1920 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (OEL TWA) [2]	1000 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (OEL STEL)	5760 mg/m ³ (calculated)
Royaume Uni	WEL STEL (OEL STEL) [ppm]	3000 ppm (calculated)
Norvège	Grenseverdi (OEL TWA) [1]	950 mg/m ³
Norvège	Grenseverdi (OEL TWA) [2]	500 ppm
Norvège	Korttidsverdi (OEL STEL)	1187,5 mg/m ³ (value calculated)
Norvège	Korttidsverdi (OEL STEL) [ppm]	625 ppm (value calculated)
Suisse	MAK (OEL TWA) [1]	960 mg/m ³
Suisse	MAK (OEL TWA) [2]	500 ppm
Suisse	KZGW (OEL STEL)	1920 mg/m ³
Suisse	KZGW (OEL STEL) [ppm]	1000 ppm
Australie	OES TWA [1]	1880 mg/m ³
Australie	OES TWA [2]	1000 ppm
Canada (Québec)	VECD (OEL STEL) [ppm]	1000 ppm
USA - ACGIH	ACGIH OEL STEL [ppm]	1000 ppm

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 11 / 22
		Révision nr : 2.0
	Carin Gel désinfectant pour les mains Pro Care Gel hydroalcoolique 70% d'alcool	Date d'émission : 22/12/2021
		Remplace la fiche : 29/09/2020

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)		
USA - IDLH	IDLH [ppm]	3300 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA)	1900 mg/m ³
USA - NIOSH	NIOSH REL TWA [ppm]	1000 ppm
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) [1]	1900 mg/m ³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) [2]	1000 ppm

Indications complémentaires : Contrôle de l'air respiré par les personnes :. Contrôle de l'air ambiant.
Procédures de contrôle recommandées

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesure(s) d'ordre technique	: Veiller à une ventilation adéquate. Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger . Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. S'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.
Equipement de protection individuelle	: Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
Protection des mains	: En cas d'exposition répétée ou prolongée : Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374). Matériau approprié: Caoutchouc nitrile (>0,3mm, BTT: 8h). Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Protection des yeux	: Utiliser une protection oculaire appropriée (EN166): lunettes à coques
Protection du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demi-masque (EN 140). Masque complet (DIN EN 136). Type de filtre: A. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! (EN 137)
Protection contre les dangers thermiques	: Non requise dans les conditions d'emploi normales. Utiliser un équipement dédié.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement. Se conformer à la législation communautaire applicable en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide
Apparence	: limpide. gel. liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Caractéristique. agréable.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6,5 – 8,5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Données non disponibles



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 12 / 22

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
22/12/2021

Carin Gel désinfectant pour les mains Pro **Care Gel hydroalcoolique** 70% d'alcool

Remplace la fiche :
29/09/2020

Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Données non disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 78 °C Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 19 °C
Température d'auto-inflammation	: > 425 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable, Liquide
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,845 – 0,865
Densité	: 0,845 – 0,865 g/cm ³
Solubilité	: Eau: Soluble dans l'eau
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Données non disponibles
Viscosité, dynamique	: 1000 – 1700 cP (12 rpm, 20°C)
Propriétés explosives	: Non applicable. Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la molécule ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	: Non applicable. La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible 3,5 vol % 15 vol %
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

9.2. **Autres informations**

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables. Référence à d'autres rubriques 10.4 & 10.5.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 13 / 22

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
22/12/2021

**Carin Gel désinfectant pour les
mains Pro Care Gel hydroalcoolique
70% d'alcool**

Remplace la fiche :
29/09/2020

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

10.5. Matières incompatibles

substances oxydantes. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Référence à d'autres rubriques 5.2.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
DL50/orale/rat	> 2000 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	> 10000 mg/kg
CL50/inhalatoire/4h/rat	46 – 73 mg/l/4h
CL50/inhalatoire/4h/rat (ppm)	10000 ppm
éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	
DL50/orale/rat	> 6000 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	> 2000 mg/kg
CL50/inhalatoire/4h/rat	> 127,4 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

pH: 6,5 – 8,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

pH: 6,5 – 8,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	
NOAEL (oral, rat)	13800 mg/kg de poids corporel (OECD 416)
NOAEC (inhalation, rat, gaz)	> 16000 ppmv/4h



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 14 / 22

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
22/12/2021

Carin Gel désinfectant pour les mains Pro Care Gel hydroalcoolique 70% d'alcool

Remplace la fiche :
29/09/2020

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Carin Gel désinfectant pour les mains

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Autres informations : Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique 4.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

11.2.2 Autres informations

Autres informations : Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques, Pour plus d'information, se reporter à la rubrique 4

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Propriétés environnementales : Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement", la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)

CL50 - Poisson [1]	> 2000 mg/l (96 h)
CL50 - Poisson [2]	11130 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	> 2000 mg/l (48 h)
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
CEr50 algues	> 1000 mg/l (72h)

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)

CL50 - Poisson [1]	> 10000 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CL50 - Poisson [2]	> 100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	9268 – 14221 mg/l (48h)
CE50 - Crustacés [2]	2 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 15 / 22

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
22/12/2021

Carin Gel désinfectant pour les mains Pro Care Gel hydroalcoolique 70% d'alcool

Remplace la fiche :
29/09/2020

CE50 72h - Algues [1]	275 mg/l (Chlorella vulgaris,72h)
CE50 72h - Algues [2]	12900 mg/l Selenastrum (capricornutum, 72h)
LC50, Poisson, Leuciscus idus (aunée dorée)	8140 mg/l (48 heures)
IC5, algues, Scenedesmus quadricauda	5000 mg/l (168 heures)
EC5, Bactérie, Pseudomonas putida	6500 mg/l (16 heures)

12.2. Persistance et dégradabilité

Carin Gel désinfectant pour les mains	
Persistance et dégradabilité	Pas d'informations complémentaires disponibles.
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
DBO (% de DThO)	(BOD20=84%)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Carin Gel désinfectant pour les mains	
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations complémentaires disponibles.

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	0,05 (at 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.


éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	-0,32
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel.

12.4. Mobilité dans le sol

Carin Gel désinfectant pour les mains	
Mobilité dans le sol	Données non disponibles

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol (67-63-0)	
Ecologie - sol	soluble dans l'eau.

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	
Ecologie - sol	Le produit s'évapore du sol.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 16 / 22
		Révision nr : 2.0
	Carin Gel désinfectant pour les mains Pro Care Gel hydroalcoolique 70% d'alcool	Date d'émission : 22/12/2021
		Remplace la fiche : 29/09/2020

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Carin Gel désinfectant pour les mains	
Résultats de l'évaluation PBT	Données non disponibles

Composant	
éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	<p>Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII</p> <p>Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII</p>

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Données non disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éviter le rejet dans l'environnement. Eliminer les récipients vides et les déchets de manière sûre. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger. Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage. Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur. Emballages contaminés par le produit : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne jamais utiliser de pression pour vider le récipient.

Catalogue européen des déchets (2001/573/EC, 75/442/EEC, 91/689/EEC) : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux Les codes déchets devraient être assignés par l'utilisateur, de préférence après discussion avec les autorités en charge de l'élimination des déchets

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1987	1987	1987	1987	1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
ALCOOLS, N.S.A. (Ethanol ; propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)	ALCOOLS, N.S.A. (Ethanol ; propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)	Alcohols, n.o.s. (Ethanol ; propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol)	ALCOOLS, N.S.A. (Ethanol ; propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)	ALCOOLS, N.S.A. (Ethanol ; propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 17 / 22

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
22/12/2021**Carin Gel désinfectant pour les
mains Pro Care Gel hydroalcoolique
70% d'alcool**Remplace la fiche :
29/09/2020

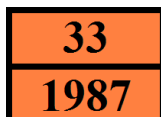
ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Description document de transport				
UN 1987 ALCOOLS, N.S.A. (Ethanol ; propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol), 3, II, (D/E)	UN 1987 ALCOOLS, N.S.A. (Ethanol ; propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol), 3, II	UN 1987 Alcohols, n.o.s. (Ethanol ; propan-2-ol; isopropyl alcool; isopropanol), 3, II	UN 1987 ALCOOLS, N.S.A. (Ethanol ; propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol), 3, II	UN 1987 ALCOOLS, N.S.A. (Ethanol ; propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol), 3, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				


14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Données non disponibles

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
Dispositions spéciales : 274, 601, 640C
Quantités limitées (ADR) : 1I
Quantités exceptées (ADR) : E2
Instructions d'emballage (ADR) : P001
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP8, TP28
Code-citerne (ADR) : L1.5BN
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 2
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2, S20
Code danger (code Kemler) : 33
Panneaux oranges :



	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 18 / 22
		Révision nr : 2.0
	Carin Gel désinfectant pour les mains Pro Care Gel hydroalcoolique 70% d'alcool	Date d'émission : 22/12/2021
		Remplace la fiche : 29/09/2020

Code de restriction concernant les tunnels : D/E

Code EAC : •3YE

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274
 Instructions d'emballage (IMDG) : P001
 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02
 Instructions pour citernes (IMDG) : T7
 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP8, TP28
 N° FS (Feu) : F-E
 N° FS (Déversement) : S-D
 Catégorie de chargement (IMDG) : B

- Transport aérien


Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2
 Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y341
 Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L
 Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 353
 Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L
 Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 364
 Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L
 Dispositions spéciales (IATA) : A3, A180
 Code ERG (IATA) : 3L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1
 Dispositions spéciales (ADN) : 274, 601, 640C
 Quantités limitées (ADN) : 1 L
 Quantités exceptées (ADN) : E2
 Transport admis (ADN) : T
 Equipement exigé (ADN) : PP, EX, A
 Ventilation (ADN) : VE01
 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1
 Dispositions spéciales (RID) : 274, 601, 640C
 Quantités limitées (RID) : 1L
 Quantités exceptées (RID) : E2
 Instructions d'emballage (RID) : P001

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 19 / 22
		Révision nr : 2.0
	Carin Gel désinfectant pour les mains Pro Care Gel hydroalcoolique 70% d'alcool	Date d'émission : 22/12/2021
		Remplace la fiche : 29/09/2020

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T7

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP8, TP28

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L1.5BN

Catégorie de transport (RID) : 2

Colis express (RID) : CE7

Numéro d'identification du danger (RID) : 33

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Code: IBC : Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes s'appliquent conformément à l'annexe XVII du règlement REACH (CE) N° 1907/2006:

3(a) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F	Carin Gel désinfectant pour les mains ; éthanol; alcool éthylique ; propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	Carin Gel désinfectant pour les mains ; éthanol; alcool éthylique ; propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.	Carin Gel désinfectant pour les mains ; éthanol; alcool éthylique ; propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol


Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

France

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4331.text	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :		

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 20 / 22
		Révision nr : 2.0
	Carin Gel désinfectant pour les mains Pro Care Gel hydroalcoolique 70% d'alcool	Date d'émission : 22/12/2021
		Remplace la fiche : 29/09/2020

4331.1	1. Supérieure ou égale à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	A	2
4331.2	2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1000 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	E	
4331.3	3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t.	DC	

Allemagne

Référence réglementaire	: WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Classe de stockage (Allemagne) (LGK)	: LGK 3 - Liquides inflammables
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)	: Listé dans le 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (annexe I) sous : 1.2.5.2 Quantités seuils pour les secteurs d'activité suivant le § 1 alinéa 1 - Phrase 1: 50000 kg - Phrase 2: 200000 kg

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid	: B (5) - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: éthanol; alcool éthylique est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	: Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding	: éthanol; alcool éthylique est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid	: éthanol; alcool éthylique est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling	: éthanol; alcool éthylique est listé

Danemark

Classe de danger d'incendie	: Classe I-1
Unité de stockage	: 1 litre
Remarques concernant la classification	: F <Flam. Liq. 2>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Recommandations réglementation danoise	: Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange
éthanol; alcool éthylique propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

1.1	UFI on SDS 1.1	Ajouté	
-----	----------------	--------	--



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 21 / 22

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
22/12/2021

Carin Gel désinfectant pour les mains Pro **Care Gel hydroalcoolique** 70% d'alcool

Remplace la fiche :
29/09/2020

2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
2.3	Propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
9	Propriétés physiques et chimiques	Modifié	
11.2	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
12.6	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Modifié	
15.1	Classe de stockage (Allemagne) (LGK)	Ajouté	
16	Indications de changement	Ajouté	

Abréviations et acronymes:

	ABM = Algemene beoordelingsmethodiek (Méthodologie générale d'évaluation)
	ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
	ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
	CLP = Classification, étiquetage et emballage conformément au règlement (CE) 1272/2008
	IATA = Association internationale du transport aérien
	IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses
	LIE = Limite inférieure d'explosivité/Limite inférieure d'explosion
	LSE = Limite supérieure d'explosion/Limite supérieure d'explosivité
	REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions de substances chimiques
	BTT = Temps de pénétration (durée maximale de port)
	DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
	DNEL = Dose dérivée sans effet
	EC50 = Concentration effective médiane
	EL50 = Median effective level
	ErC50 = EC50 en termes de diminution du taux de croissance
	ErL50 = EL50 en termes de diminution du taux de croissance
	EWC = Catalogue européen des déchets
	LC50 = Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
	LD50 = Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
	LL50 = Taux létal médian
	NA = Non applicable
	NOEC = Concentration sans effet observé
	NOEL: dose sans effet observé
	NOELR = Taux de charge sans effet observé
	NOAEC = Concentration sans effet nocif observé
	NOAEL = Dose sans effet toxique observé
	N.O.S. = Not Otherwise Specified
	OEL = Limites d'exposition professionnelle - Limites d'exposition à court terme



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 22 / 22

Révision nr : 2.0

Date d'émission :
22/12/2021

Carin Gel désinfectant pour les mains Pro **Care Gel hydroalcoolique** 70% d'alcool

Remplace la fiche :
29/09/2020

	PNEC = La concentration prévisible sans effet
	Relation quantitative structure-activité (QSAR)
	STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles
	TWA = Moyenne pondérée dans le temps
	VOC = Composés organiques volatils
	WGK = Wassergefährdungsklasse (Catégorie de pollution des eaux selon la législation du régime hydrolique allemande)

Sources des principales données utilisées dans la fiche	: ECHA (Agence européenne des produits chimiques). LOLI. Informations sur le fournisseur.
Conseils de formation	: Formation du personnel sur les bonnes pratiques. Les manipulations ne doivent être effectuées que par du personnel qualifié et autorisé.
Autres informations	: Classification - Méthode d'évaluation: Méthode de calcul CLP (Article 9). Évaluation des dangers que constituent les propriétés physicochimiques: Les informations données sont basées sur des tests faits sur le mélange lui-même.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.